

**Patrick Guiheneuf** <

> jeu. 13 févr. 21:47 (il y a 2 jours)

À moi

Monsieur le Commissaire Enquêteur

A) Les travaux de curage des 3 fossés :

-- entre Pendille et Mazin au nord de la RD 16 situé à STJOACHIM

-- à l'ouest du canal de la Boulaie entre la commune de ST JOACHIM et de LA CHAPELLE DES MARAIS.

-- à l'ouest du canal de la Boulaie un peu plus au nord situé sur LA CHAPELLE DES MARAIS

ne sont pas justifiés et ne sont pas d'intérêt public car :

-- ils sont d'intérêt privé (emprise propriété privée , intérêt agricole ou de chasse)

-- le fossé de ST JOACHIM coupe des parcelles privatives en 2 sans l'accord des propriétaires qui rend une partie inaccessible !!!

-- ces 3 fossés ne peuvent pas être qualifiés en cours d'eau au sens de la définition du SAGE , en effet ils n'entrent pas dans au moins 3 critères sur 5 préconisés par le règlement du SAGE

-- ces 3 fossés ne peuvent pas non plus être qualifiés en cours d'eau au sens de la nouvelle réglementation des cours d'eau

-- l'étude ne démontre pas que ces travaux vont améliorer la qualité de l'eau ou lutter contre les espèces invasives bien au contraire la jussie et les rats gondins vont pouvoir coloniser plus facilement ces fossés

Par conséquent l'argent public n'a pas à être dilapidé pour rien ; ces travaux ne doivent pas être réalisés

B) Dans les marais composés de tourbe , les travaux de curages à sec , en prenant de la tourbe dans les propriétés privées pour la réalisation des batardeaux doivent être interdits et spécifiés

dans les cahiers des charges destinés aux entreprises , en effet : -- la tourbe est un matériau non renouvelable (définition du Parc de Brière) de plusieurs millénaires et doit être protégé

-- la tourbe est composée de matières organiques fossilisées (bois , branches , racines) une fois prise l'air et brisée elle perd sa texture de résistance aux piétinements aux charges et s'affaisse au fil du temps

-- le bétail a de forts risques de s'enliser et mourir d'une mort longue et atroce dans ces anciens affouillements qui constituent des pièges et non conforme à la réglementation au bien-être animal (voir photos).

Pour ces raisons cette pratique doit être interdite et au surplus financée par des fonds publics et pour une cause d'intérêt public !!!

C) Demande la protection de toutes les berges des cours d'eau dans les marais de tourbe

La tourbe est un matériau fragile que les rats gondins dégradent en permanence ; un curage seul ne sert à rien si les berges ne sont pas protégées par des rondins ou pannes de bois plantées à la verticale

Ces travaux doivent être budgétés en même temps que les curages et déclarés d'intérêt général ; puisque c'est la seule façon de maintenir la qualité des eaux durablement

Un curage seul permet aux rats gondins de proliférer puisque ils peuvent se cacher sous la masse d'eau pour ronger les berges et par conséquent doit pas être d'intérêt public et donc pas subventionné

D) Demande des travaux nécessaires au cloisonnement du marais privé (La Boulaie) par rapport à celui du marais indivis (Brière Mortière) et à l'alimentation en eau du marais indivis en direct par le Brivet

Le règlement du SAGE identifie les marais de La Boulaie à une utilisation à vocation agricole et la Brière Mortière un potentiel naturel, de plus ils n'ont pas la même gouvernance (gestionnaire) pour établir leurs règlements des niveaux d'eau

Aussi pour empêcher de nouvelles espèces invasives de se propager d'un marais à l'autre.

Ces travaux permettront de gérer les niveaux d'eau séparément et de lutter contre la prolifération des espèces invasives qui aiment les niveaux d'eau élevés (jussie)

Aussi de protéger la population contre les maladies transmises par les moustiques exotiques (changement climatique)

-- rétablir un ouvrage hydraulique ((qui existait autrefois) sous le pont de Pendille (à clapet avec dispositif en partie supérieur pour le passage aisé des chalands)

-- la même chose sous le pont du Lony (docteurs)

-- maintien de l'écluse de Languistre sur le canal de La Boulaie étanche ; conformément à la loi sur l'eau, puisque la continuité écologique s'applique QUE sur les cours d'eau NATUREL

-- veuille à la consolidation de la rive nord du Brivet du pont de la Guesne à Rozé

-- essaye par la fermeture des écluses de Méan et celle du pont de Paille, ou études sur la pertinence de la réalisation

d'un ouvrage en aval des écluses de Rozé, pour envoyer l'eau du Brivet en Brière en direct.

Ces travaux devront être déclarés d'intérêt général

E) Déclaré d'intérêt général l'exploitation (par fauche ou par pâturage) des marais de Brière parce que ;

-- quand les surfaces de marais sont pâturées ou fauchées, elles servent de frayère l'hiver d'après ; si non les poissons ne peuvent pas frayer sur ces surfaces.

-- si les marais ne sont pas exploités ; il y a des risques accrus d'incendie de tourbe, qui sont impossibles à éteindre et produisent des fumées qui peuvent empêcher la circulation routière lorsqu'elles traversent les routes (comme en 1989 où s'est produit des accidents sur la voie express de ST NAZAIRE)

Et donc alloués des crédits (à hauteur d'au moins de 50 % des travaux) aux agriculteurs qui ont des travaux d'accès à faire pour accéder aux parcelles pour les matériels ou les vaches (soit des passages à gué ou normale) ; des parcelles seront délaissées si il n'y a pas d'accès !!!

F) Lors des curages de 2013 et de 2014 (canal de la Boulaie et le ruisseau de la Noe) des afouillements de la tourbe ont été faits sur des parcelles que j'exploite (sans mon autorisation) ; sur l'emprise de ces afouillements le niveau du sol s'est affaissé ; je demande qu'on me répare, par l'apport de tourbe vierge (solide).

G) Dans tout le bassin versant, les travaux constituant à produire des bulles doivent être déclarés non utiles ; faut mieux laisser les cours d'eau avec quelle que branches ça fera le même effet, mais gratuitement, et réorienter ces fonds (très importants) pour des travaux utiles comme les travaux pour la protection des berges, ou pour les accès aux parcelles pour assurer un entretien minimum des marais, ou réparer les affaissements du niveau du sol provoqués par le SBVB à l'occasion des précédents curages

Je vous remercie d'avance pour l'étude de mes observations





# L.AG.RE.N.E

Les AGriculteurs de la REgion  
Nazairienne et de l'Estuaire  
Contact : Vincent MIAULT  
06 73 80 20 83  
LES FRECHAUDS  
44480 DONGES  
miaultvincent@gmail.com



Donges, le 14 février 2020

*Objet : contribution de LAGRENE  
à l'enquête publique du CTMA du SBVB*

Monsieur le Commissaire enquêteur,

LAGRENE fédère des agriculteurs des 10 communes de la CARENE, toutes productions confondues. Nous participons de longue date aux travaux menés par les collectivités du territoire et sommes présents aux rencontres organisées par le Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB). Nous sommes convaincus de l'importance du programme d'action du CTMA dans les années à venir pour l'activité agricole, ainsi que de ses limites (cadre réglementaire, financement contraint, absence de portée urbanistique...). C'est pourquoi nous tenons à apporter notre vision agricole des enjeux et actions présents dans le document aujourd'hui en enquête publique.

Agriculteurs sur l'aval du bassin versant du Brivet, nous connaissons parfaitement son fonctionnement hydraulique. Pour chaque centimètre de pluviométrie qui tombe sur le bassin versant, ce sont 4 centimètres qui finissent dans les marais que nous exploitons. Depuis 40 ans les inondations hivernales sont devenues à la fois beaucoup plus rapides dans la montée des eaux et plus longues sur la durée. L'urbanisation galopante, le recalibrage des réseaux de fossés et cours d'eau en sont à l'origine.

Ces crues hivernales prolongées sur les marais empêchent la reprise de végétation des prairies naturelles au printemps, diminuent la durée du pâturage des bovins et mettent en grande difficulté économique les éleveurs briérons.

Nous déplorons l'absence d'un enjeu ayant trait au « maintien de l'élevage extensif de marais » parmi les objectifs stratégiques du CTMA. Demain, si rien n'est fait pour faciliter l'évacuation de l'eau hivernale vers la Loire, ce sont des centaines d'hectares de prairies qui se transformeront en roselière ou boisement.

Nous regrettons que le CTMA ne s'accompagne pas d'une prise en compte généralisée de la gestion des volumes d'eau pluviale dans tous les projets d'imperméabilisation des sols. Et nous demandons à ce qu'un projet de recalibrage des exutoires en Loire soit mis en œuvre afin d'augmenter le débit d'évacuation en période

de crue. Faute de quoi l'élevage briéron et toute la biodiversité qui y est associée seront en forte régression.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Le Président de la LAGRENE

Vincent MIAULT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

Le Grand Thiery  
21 Place de l'Église  
44750 CAMPBON  
tél: 06-77-15-72-58  
02-60-56-77-60

Le 14/02/2020

Monsieur le Commissaire enquêteur

Suite à l'enquête public en vue des travaux en amont du bivet, je me permets de porter à votre connaissance quelques points concernant le bassin de CAMPBON.

1. Les marais situés à l'intersection de 3 communes (QUILLY-S'ANNE SUR BRIVET - CAMPBON) sont plein d'eau plus rapidement maintenant lors de pluie (drainages accentués sur le bassin) et se vide en 24h<sup>00</sup> à 48h<sup>00</sup>. Le niveau de maintien fait par le pont de la Turcaudais est-il suffisant en période hivernal (fin novembre à début Janvier)?  
L'immersion de ces marais pendant quelques semaines permettrait une alimentation plus conséquente de la nappe phréatique et une meilleure fertilisation des prairies de ces marais car actuellement de juillet à septembre c'est la sécheresse car le sol est très, très déshydraté. Nous le constatons par des effondrements de plus en plus fréquent sur le bassin ou des affaissements visuels dans certains terrains.

L'assèchement et les pompages en eau potable effectués par la Carenne provoquent ces nuisances.

Certaines personnes sont très inquiètes sur le avenir de leurs habitations.

2- Depuis quelques années des autorisations de drainage ont été délivrées, pensez-vous que cela est cohérent pour le maintien de l'eau sur le bassin ?

Y en aura t'il encore ?

3- Une campagne de plantation de haies végétales est prévu pendant 5 ans sur la commune de CAMBON avec les compétences de la chambre d'agriculture, êtes-vous en partenariat pour l'implantation : celle-ci ou pas ?

Ces haies ce feront-elles implantées pour délimiter des parcelles ou planter pour effectuer des aliés afin d'avoir un écoulement progressif et de filtrage sur les polluants !

4- En parlant de polluant l'implantation de la société LORCY dans la zone industrielle de CAMBON est elle bien raisonnable. Cette société transporte des carburants et est à proximité d'une zone humide qui visuellement est en train de ce faire remblayer sachant que c'est en mont de notre bassin alimentant la nappe phréatique.

Ainsi que dans la zone natura 2000 avoir des cultures avec traitements phyto ce n'est pas très raisonnable. Vous qui parlez d'affiner la lutte contre les polluants (Ouest-France du 31/1/20) une réglementation serait nécessaire.

5- Un point est à signaler pour sa dangerosité au équièdar près de l'andrenais à CAMPBON, en début l'hivers l'eau s'infiltré en torrent dans la terre pendant quelques jours, cela très dangereux. Pensez-vous pas si il serait nécessaire d'effectuer un empierrement et un ancrage de ce trou du point de vu sécuritaire et pour la qualité de l'eau ?

Merci de prendre note de ces quelques remarques et Veuillez accepter mes sincères salutations.

Président asso. : défense et protection de la nappe phréatique de CAMPBON





acquiesce aux Remarques ci dessus  
ERNANDEZ Diogenes 5 Rue du Parc de l'Abbaye  
844160 Châteauneuf

32 Rue St. Pierre  
Trignac 44570

Biequet Jacky

Sh

President ARBET - Trignac

Mais avons déjà subit des Inondations  
2001-2002 - 2013-2014

Problèmes - Je pense qu'avec 15 millions euros  
nous pouvons réaliser des projets à étudier

1°) curage du Buiset de Méan → St Malo

car il ya beaucoup de Branches Vagues  
(Devant les forges de Trignac)

2°) Voir pour les eaux du marais de  
Brière agrandir les écluses P. Parille  
et Mean -

3°) Faire de grand Bassins de rétention  
en amont -

4°) Installer des grandes pompes à Méan  
esc la comarque St Marie de la mer

5°) Voir pour profiter de la dérivation  
de la voie ferrée de l'usine de Donges  
Pour agrandir des sorties vers la Loire  
Et Le Priory .

6°) Voir pour dévasser de l'écluse de Méan  
jusqu'au lit de la Loire avec le  
Port autonome de St Nazaire



HOBY GEORGES 19 Rue de Metz SAINT-JOACHIM 32400 Trignac 44570  
44720

LS

Biequet Jacky

Président A.R.D.R. - Trignac

Mais avant déjà subi des Inondations  
2001-2002 - 2013-2014

Problèmes - je pense qu'avec 15 millions euros  
nous pouvons réaliser des projets à étudier

1°) curage du Buiset de Méan → St Malo

car il ya beaucoup de Branches Vaseuses  
(Devant les forges de Trignac)

2°) Voir pour les eaux du marais de  
Brière agrandir les écluses P. Parla  
et Mean -

3°) Faire de grand Bassins de rétention  
en amont -

4°) Installer des grandes pompes à Méan  
esc la comarque. St Marie de la mer

5°) Voir pour profiter de la dérivation  
de la voie ferrée de l'usine de Donges  
Pour agrandir des sorties vers la Loire  
En Le Briory . .

6°) Voir pour dépasser de l'écluse de Mean  
jusqu'au lit de la Loire avec le  
Port autonome de St Nazaire



M<sup>m</sup> DELACROIX  
67 rue de la Petite Brière  
44550 St Hado de Guersan  
02 40 91 14 56

M<sup>r</sup> Le Maire de  
St Hado de Guersan

Monsieur,

J'ai pris contacts avec la mairie le lundi 3 Février 2020 afin de vous informer que l'eau arrivait au niveau de la maison. Vous étiez en réunion.

M<sup>r</sup> Desruelles est passé le 4 ; Il a constaté mes dires. Il m'a remis les courbes des derniers niveaux d'eau en Brière.

Mais avons discuté nos conclusions sont identiques.

Avec un niveau d'eau de 220 l'eau est au niveau de la maison en 2013 - 2014 c'était à 236

Chercher l'erreur :

Le n'est pas compliqué à comprendre, les fossés, les canaux les étiers ne remplissent plus leurs fonctions quand les portes sont survertes. L'eau ne part plus il n'y a pas d'éclatement. Les allumions, les passages de Tracteurs, les animations un manque d'entretien.

Depuis combien de temps les fossés, les étiers ont été entretenus en totalité ?

Jamais ! les travaux sont effectués sur des petites portions qui ne résout pas le problème car le déplace. Les communes se concertent elles pour l'entretien de la Brière ? .....

Le SBVB quel est sa fonction ? faire les relevés des niveaux !  
La Brière est libre. sa surface de 6683 Hectares.  
est indivisé entre les communes limitrophes.

Unissez vous pour les travaux à faire pour le bien de  
tous. Carant que la Brière ne soit plus habitable...  
En 1930 une solution avait été trouvée. Ils avaient  
fait venir une drague Hollandaise. qui a divisé la Brière  
en 4 parties. en traçant 2 grands canaux rectilignes  
sans tenir compte de ceux existants.

Sans en avoir le il y a des décisions à prendre:  
en allant sur le terrain, en étudiant la nature.  
en regardant on comprend beaucoup de choses.

Recevez les sincères salutations de J. Laine.

.n° 

M<sup>me</sup> DELACROIX Françoise.  
67 rue de la Petite Brière  
44550 St Jalo de Guersac  
02 40 91 14 56

M<sup>r</sup> Commissaire enquêteur.  
Mairie de Pontchâteau.

Monsieur;

J'ai informé la Mairie de St Jalo de Guersac le 03/02/2020 qu'une fois de plus l'eau arrive au pied de la maison.

Sur le relevé du 30/01/2020 le niveau est de 220

Et la dernière inondation en 2013-2014 c'était 236 pour être au même endroit que maintenant.

Pour moi ça veut dire que l'eau ne s'écoule pas.

Les fossés, les canaux ne remplissent plus leurs fonctions. Quand les portes sont ouvertes. Les allées, le passage des tracteurs le manque d'entretien sont sans doute pour quelque chose.

Il y a urgence à faire les travaux dans ce secteur de St Jalo de Guersac pour le bien de tous. C'est une zone construite depuis le mois de Décembre le jardin est une piscine pour le plaisir des ragondins.

Avant que la Brière ne soit plus habitable, il est temps de faire les travaux nécessaires à l'écoulement des eaux dans des délais raisonnables.

Avec mes remerciements en espérant que vous prendrez en compte ma requête.

Recevez M<sup>r</sup> le commissaire enquêteur mes sincères salutations

M<sup>me</sup> ~~Delacroix~~



**COURRIER ARRIVE LE**  
10 FEV. 2020  
Mairie de PONT-CHATEAU

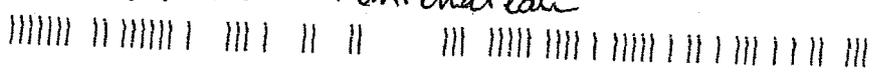
M. Le Commissaire Enquêteur.

Mairie de Pontchâteau

Place Dominique David.

CS 600 82

44 100 Pontchâteau



**MAIRIE**  
A l'attention du commissaire-enquêteur  
Place Dominique David  
CS 60072  
44160 PONTCHATEAU

Direction Environnement  
Affaire suivie par Anthony JUBIN  
[environnement@redon-agglomeration.bzh](mailto:environnement@redon-agglomeration.bzh)  
KDK 2000156 KFK

**Redon,**  
le 06 février 2020

Allaire  
Auessac  
Bains-sur-Oust  
Béganne  
Bruc-sur-Aff  
Conquereuil  
La Chapelle-de-Brain  
Fégréac  
Guémene-Penfao  
Largon  
Les Fougerêts  
Lieuron  
Masserac  
Pierrie  
Pipriac  
Plessé  
Peillac  
Redon  
Renac  
Rieux  
Saint-Ganton  
Saint-Gorgon  
Saint-Jacut-les-Pins  
Saint-Jean-la-Poterie  
Saint-Just  
Sainte-Marie  
Saint-Nicolas-de-Redon  
Saint-Pierreux  
Saint-Vincent-sur-Oust  
Sixt-sur-Aff  
Théhillac

**Objet :** Enquête publique – Projet de travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Brivet.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Depuis le 31 décembre 2017, REDON Agglomération est devenue compétente en matière de protection de la ressource en eau et préservation des milieux aquatiques sur son territoire. La commune de Théhillac dans le Morbihan (membre de REDON Agglomération) est concernée par le projet de travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Brivet, actuellement en enquête publique.

Par la présente, je vous écris afin d'émettre un avis favorable de REDON Agglomération sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire-enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean François MARY  
Président  
REDON Agglomération

**REDON**  
Agglomération  
Bretagne Sud  
3 Charles Sillard  
35 605 REDON  
Tél : 02 99 70 34 34

**COURRIER ARRIVE LE**  
**11 FEV. 2020**  
Mairie de **PONT-CHATEAU**

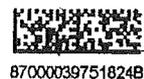
Rennes PIC  
BP19109  
5 RUE CLAUDE CHAPPE  
35091 RENNES CEDEX 9

FRANCE



10.02.2020  
90

LETTRE  
VERTE



355950  
1-5774653141  
AFFRANCHIGO

87000039751824B

